



le 29 avril 2008

# Dossier *de presse*

Indre Nature et le Conseil général présentent le  
Guide sur « Les milieux naturels dans l'Indre »

**Contact presse**

Conseil général de l'Indre / Direction de la  
Communication

Denis Zott – Delphine Hue

Tel : 02 54 08 39 21 / fax : 02 54 08 39 05  
dzott@cg36.fr / dhue@cg36.fr

# « Les milieux naturels dans l'Indre »

L'association Indre Nature a conçu et réalisé le guide sur « Les milieux naturels dans l'Indre » avec le concours financier du Conseil général de l'Indre. Grâce à ce guide, vous aurez toutes les informations nécessaires pour découvrir et appréhender les richesses naturelles de l'Indre. Vous saurez tout sur les prairies, étangs, bords de routes, marais, bocages, forêts du département... ainsi que sur leur faune et leur flore. Professionnels comme amateurs, ce guide vous permettra de porter un autre regard sur la nature présente dans l'Indre.

## 1. Présentation du guide sur « Les milieux naturels dans l'Indre »

Ce guide présente **18 types de « milieux naturels »** allant de milieux où la présence et l'intervention de l'homme sont importantes (ex : espaces urbanisés, bords de routes et chemins, milieux cultivés) à des milieux où il intervient très peu (ex : tourbières, affleurements rocheux). Comme dans les précédents guides, on trouve à la fois une grande rigueur et une volonté d'illustrer par des exemples concrets les propos. Plus que les précédents, ce guide peut constituer **un outil d'aide à la décision pour les acteurs locaux** puisque pour chaque milieu présenté, les menaces pesant sur le milieu sont indiquées et surtout des conseils de gestion sont fournis.

## 2. L'association Indre Nature

Indre Nature est une **association naturaliste** menant principalement les types d'actions suivantes : publications, actions militantes de veille au respect de l'environnement, sorties naturalistes ouvertes au public, animation d'un réseau de bénévoles naturaliste pour la collecte de données et leur exploitation, activités de bureau d'études (expertises naturalistes).

La collaboration entre le Conseil général et l'association Indre Nature est ancienne puisque **plus de dix documents ont déjà été édités**, dont l'objectif commun est de permettre à chacun de découvrir la richesse du patrimoine naturel de l'Indre.

Les guides édités, en particulier pour ceux parus depuis l'an 2001 présentent une très bonne qualité dans le graphisme avec de nombreuses photos, une grande rigueur naturaliste, des clés d'identification des espèces précises tout en utilisant un vocabulaire simple. Ces guides constituent ainsi à la fois un outil pour le naturaliste averti mais aussi pour le promeneur du « dimanche », l'habitant de l'Indre ou le touriste souhaitant s'initier à la découverte de la faune et de la flore du département.

### **Les guides déjà édités**

2008 : guide sur les milieux naturels de l'Indre  
2005 : guide sur les arbres, arbustes et lianes des haies dans l'Indre,  
2004 : 6 petits posters illustrant les régions naturelles de l'Indre par des photographies, 2003 : un poster illustrant les 4 régions naturelles par des peintures,  
2002 : guide sur les reptiles,  
2001 : guide sur les batraciens,  
années antérieures : guide sur les oiseaux d'eau, guide sur les oiseaux de nos jardins, les chauves-souris, les orchidées, la migration des grues cendrées.

### **3. Les aides du Conseil général accordées à l'association Indre Nature**

Le Conseil général verse **tous les ans une subvention de fonctionnement de 3050 € à Indre Nature.**

Par ailleurs, le Conseil Général apporte également son soutien à Indre Nature pour **l'édition de documents relatifs à la faune et à la flore du département.** Pour le guide sur les milieux naturels, cette aide a été de 10000 €.

En 2008, un montant de 9140 € a été voté au budget primitif par le Conseil général pour la réalisation d'un **atlas sur les orchidées.**

### **4. La politique engagée du Conseil général pour la préservation de ses milieux naturels**

La politique « milieux naturels » du Conseil général est financée en grande partie grâce à la perception de la TDENS (Taxe Départementale pour les Espaces Naturels Sensibles), le montant perçu en 2007 était de 450.000 €.

Cette taxe sert à financer :

- **L'acquisition, l'aménagement et l'entretien de milieux naturels** par le Département, il s'agit des sites de Chérine et Bellebouche. Ces sites sont en partie propriété du Département qui en a confié l'aménagement et l'entretien à , d'une part l'association de gestion de la réserve naturelle de Chérine et d'autre part, à la commune de Mézières-en-Brenne. A Chérine, d'autres partenaires techniques et financiers sont présents : WWF, LPO, Fondation Nicolas Hulot, l'Etat, la Région, le Parc Naturel Régional de la Brenne, ...
- **L'appui technique et financier aux communes** souhaitant acquérir et aménager des milieux naturels dans le respect de la politique nationale Espaces Naturels Sensibles (préservation et restauration de la valeur biologique tout en permettant une découverte par le public). Une fois un site acquis et aménagé par une commune, le Conseil

général l'intègre au réseau des Espaces Naturels Sensibles du département et la commune peut bénéficier de la part du Conseil général d'un appui technique pour assurer une gestion favorable à la biodiversité

- **Une politique de signalisation, information sur ces sites :** signalisation routière des sites, parution d'un guide en 2002 dans lequel figurent 20 sites Espaces Naturels Sensibles , pose de panneaux d'information sur les sites, édition de dépliants par site.

En 2007, plus d'un million d'euros a ainsi été dépensé par le Département au profit de la biodiversité par le biais de sa politique Espaces Naturels Sensibles dont 600.000 € pour l'acquisition de « l'étang de la Sous », propriété d'une surface de 60 ha dont 30 ha en eau aux abords immédiats de la réserve naturelle de Chérine.

Le Conseil général aide également d'autres associations (le Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement, la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Indre, l'association botanique de Chenevières) et participe à l'opération « A l'école de la forêt » en partenariat avec l'Education nationale et l'ONF, opération à destination des écoles maternelles et primaires.